

SERVICES : l'arrêté du préfet autorisant l'ouverture des commerces les dimanches de janvier dans le Puy-de-Dôme suspendu

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, saisi en référé par le syndicat [CGT](#) du Puy-de-Dôme, a suspendu pour raisons sanitaires, à compter du lundi 11 janvier, l'arrêté du préfet du 30 décembre autorisant les commerces à ouvrir les cinq dimanches de janvier dans le Puy-de-Dôme.